

BUREAU SYNDICAL DU 28 AVRIL 2022

Le jeudi 28 avril 2022 à 14h30, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)		Donne		BOUSCHON M. (VP)	Х		
		pouvoir au					
		président					
GENEST J. (VP)	Х			COULMONT H.	Х		
BULINGE JP. (VP)	Х			ROUVEYROL B		Х	
LEYNAUD J. (VP)	Х			HERNANDEZ C.	Х		
VALLA M. (VP)	Х			PEYRACHE A.	Х		
SCHERER A. (VP)	Х			REVEL Franck	Х		
CHAZE M. (VP)	Х						

Patrick COUDENE, accueille les membres du Bureau et excuse les absents.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Situation Budgétaire
- 2- Trésorerie
- 3- Paiements ER et EP
- 4- Convention financière Banque des Territoires « Eclairage Public »
- 5- Subventions FT et CEE
- 6- Attribution Marché travaux chaufferie bois Coucouron
- 7- Attribution Marché chaufferie bois Mercuer
- 8- MOT photovoltaïque CDC Ardèche Sources et Volcans
- 9- Avenant n°1 MOT Photovoltaïque St Apollinaire de Rias
- 10- Point travaux ER
- 11- Divers



1. Situation budgétaire

BUREAU SYNDICAL DU 28 AVRIL 2022

SITUATION BUDGETAIRE

INVESTISSEMENT									
CHAPITRE	14/12/2020	BP 2022	20/04/2022						
204 - SUBVENTIONS	1 613 267,09 €	1 652 198,00 €	549 054,61 €						
21/23 - TRAVAUX EP	6 580 143,50 €		- €						
23 -TRAVAUX	13 665 347,69 €	22 400 000,00 €	7 518 208,73 €						
458- MOT	2 235 936,83 €	6 484 577,01 €	613 454,81 €						
10 - DOTATIONS ET RESERVES	4 187 765,36 €	3 114 195,00 €	2 275 195,90 €						
13 - SUBVENTIONS	9 315 282,74 €	12 630 761,08 €	3 786 733,95 €						
27-DETTE DES COMMUNES		5 500 000,00 €	3 315 609,26 €						
458- MOT	2 228 549,69 €	7 985 861,33 €	331 425,78 €						

	FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	14/12/2020	BP2022	20/04/2022
DEPENSES	8 345 806,05 €	19 527 993,58 €	1 196 909,79 €
73 - TCCFE	7 565 566,54 €	7 700 000,00 €	2 052 513,67 €
75 - Redevances	2 141 399,41 €	2 080 000,00 €	169 097,41 €
77 - Produits exceptionnels - Pénalités entreprises	51 203,84 €	1 000,00 €	



2. Trésorerie

Bureau du JEUDI 28 AVRIL 2022 Trésorerie SDE07

MOIS	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
JANVIER	2 820 795,08	414 646,06		806 355,32	1 772 000,00	3 292 000,00	1 763 332,58 €	2 626 856,00 €
FEVRIER		31.0	3 291 268,15	235 060,38	503 263,84	1 887 187,41	1 213 576,69 €	2 163 924,00 €
MARS	2 770 175,06	2 081 000,00		141 350,00	932 124,02	3 452 413,41	762 498,01 €	2 798 495,00 €
AVRIL	1 183 069,43	1 618 419,73				1 113 327,95	806 205,41 €	1 411 938,00 €
MAI		1 066 985,82		548 000,00	972 356,70		1 280 075,10 €	1 464 022,00 €
JUIN		1 561 160,40	610 056,17	2 028 401,60	2 119 512,50	460 000,00		333 967,72 €
JUILLET					919 255,81	1 230 504,58	1 450 331,96 €	3 487 786,00 €
AOUT				1 108 703,06				
SEPTEMBRE		1 806 376,45			2 144 565,47	3 211 782,13	4 578 000,00 €	2 871 748,91 €
OCTOBRE			1 422 601,94	1 082 448,85	503 209,58		3 745 264,27 €	2 377 660,00 €
NOVEMBRE		1 650 498,90	2 163 658,82	533 351,70	181 969,39	2 381 000,00	3 161 115,95 €	1 616 261,20 €
DECEMBRE	50		2 315 583,20	2 673 877,68	1 733 744,36		2 297 000,00 €	1 622 479,00 €

391 170,50 €
2 141 961,88 €

TOTAL	2 533 132,38 €

LIGNE TRÉSORERIE (CAISSE D'ÉPARGNE
Initiale	3 500 000,00 €
	500 000,00 €
Disponible	3 000 000,00 €

LIGNE TRÉSORERIE BAN	QUE POSTALE
Initiale	1 500 000,00 €
	1 000 000,00 €
Disponible	500 000,00 €



3. Paiements ER et EP

BUREAU DU LUNDI 28 AVRIL 2022

PAIEMENTS TRAVAUX ER -EP 2022 2020 PAIEMENTS ER 2022 **CUMUL 2022** PAIEMENTS ER 2021 **CUMUL 2021** 1 153 230,12 € 1 153 230,12 € 1 254 618,64 € 1 254 618,64 € 3 963 959,34 € 5 117 189,46 € 1 900 258,10 € 3 154 876,74 € 3 554 249,39 € 7 518 208,73 € 5 197 506,35 € 3 861 762,70 € 9 059 269,05 € 6 864 172,15 € 15 923 441,20 € 3 380 080,74 € 19 303 521,94 € 25 000 000,00 € 20 000 000,00 € 15 000 000,00 € PAIEMENTS ER 2022 10 000 000,00 € PAIEMENTS ER 2021 CUMUL 2022 5 000 000,00 € CUMUL 2021

REPARTITION DES PAIEMENTS A CE JOUR : ER 5 460 246,91€ EP 2 057 961,82€



4. Convention financière Banque des Territoires « Eclairage Public »

Le Président rappelle qu'une majorité de communes ardéchoises a décidé de faire confiance au Syndicat en lui transférant sa compétence Eclairage Public dès 2018 pour certaines.

Dans ce cadre et afin de respecter l'engagement pris envers ces dernières, le SDE07 est en quête de recherche de financement pour garantir l'ensemble des travaux, notamment les très nombreux schémas directeurs, sollicités par les collectivités pour renouveler un parc vieillissant, coûteux et énergivore et compenser l'augmentation sans précédent du coût de l'énergie.

Consciente des économies engendrées par l'ampleur des travaux des investissements à venir, La Banque des Territoires s'est immédiatement positionnée en tant que partenaire sur cette opération d'envergure.

Grâce à cette association, toutes les parties prenantes seront gagnantes et en premier lieu, les communes ardéchoises qui verront leur éclairage public adapté et leurs consommations d'énergie baissées ou modulées en fonction de leurs besoins.

Cette convention de financement d'un montant de 5 271 185 d'Euros permettant de couvrir un investissement de 12 402 790€HT se définit comme suit :

Dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, la France doit réduire sa consommation en énergie et accélérer la rénovation énergétique de son parc de bâtiments. La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu majeur de la transition énergétique qui nécessite des investissements importants dans la durée et constitue l'un des pivots principaux des engagements pris au niveau national en matière d'énergie renouvelable, de mix énergétique et d'efficacité énergétique.

En outre, le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiment à usage tertiaire auquel sera soumis une grande partie des bâtiments des personnes publiques, prévoit une réduction des consommations d'énergie primaire de 40 % à échéance 2030, 50% d'ici à 2040 et 60% d'ici à 2050. Le parc des bâtiments publics constitue un réservoir d'économies d'énergie dans lequel l'action doit être démultipliée.

A ce titre, la Personne Publique propose à ses membres intéressés de s'inscrire dans le programme de travaux de maintenance et d'actions de maîtrise de l'énergie en vue de tendre à la diminution de leurs consommations énergétiques et pouvoir ainsi leur assurer des marges de manœuvre sur le plan financier.

Avec pour les Collectivités l'objectif de pouvoir répondre à trois finalités majeures :



- Se conformer aux exigences nationales en matière de réduction des consommations énergétiques et de gaz à
 effet de serre du parc des bâtiments existants, résultant de l'article L. 100-4 du Code de l'énergie et plus
 précisément de l'article 5 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre
 du Grenelle de l'environnement;
- Réduire leur facture énergétique, permettant d'augmenter leur marge de manœuvre budgétaire et leur capacité d'autofinancement;
- Accroître la qualité d'accueil et de confort de leurs usagers et utilisateurs.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, la Banque des Territoires, direction de l'établissement public Caisse des Dépôts, (ci-après « La Banque des Territoires » ou « la BDT ») partenaire privilégiée des collectivités territoriales, les accompagne dans la réalisation de leurs projets de développement en renforçant son appui aux acteurs du territoire afin de mieux répondre à leurs besoins.

Dans le cadre de son axe stratégique autour de la transition énergétique et de sa contribution au plan de relance 2020 concernant la rénovation énergétique des bâtiments, la CDC encourage la mise en place d'un modèle économique vertueux pour l'efficacité énergétique du patrimoine immobilier des personnes publiques, permettant notamment le développement de programmes d'actions à fort potentiel d'économies d'énergies à court et moyen termes, dans le cadre du Dispositif Intracting , visant à faciliter la réalisation de l'objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics.

La CDC propose également l'accompagnement et le financement de la mutualisation du Dispositif Intracting opérée par des établissements publics de coopération intercommunale ou des syndicats mixtes compétents en matière d'énergie, pour le compte de leurs collectivités membres, dans le cadre des prescriptions du Code général des collectivités territoriales (« CGCT ») notamment l'article L. 2224-34 en son alinéa suivant : « Les personnes publiques mentionnées au présent article peuvent prendre en charge, pour le compte de leurs membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Elles peuvent assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires ».

Le SDE07, en accord avec la Banque des Territoires a identifié les travaux et actions un potentiel d'efficacité énergétique sur la base d'un temps de retour inférieur ou égal à treize (13) ans, dont elle a chiffré le coût.

Ce projet correspondant aux critères du Dispositif Intracting, la **CDC** accepte de lui accorder une avance remboursable Intracting dans les conditions fixées à la convention.

Le taux d'intérêt fixe est de 0.25% par an, les intérêts sont calculés et payables annuellement à terme échu, sans aucun frais, ni commission.



OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL- Prêt Relance Verte d'un montant total de 930 210€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la modernisation d'infrastructures existantes d'éclairage public sur plusieurs communes.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-1;

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Syndical accordée au Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche en date du 23/10/2017.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt d'un montant total de 930 185€ (affecté à la compétence Eclairage Public) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Prêt PSPL- Prêt Relance Verte

Montant: 930 210Euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe: 1.49 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1.76% ce plafond sera fourni aux DR chaque trimestre et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement: Prioritaire

Typologie Gissler: 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

D'autoriser le Président à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds après avoir réalisé et analysé la prospective financière du Syndicat d'ici 2026.



Afin de mieux comprendre ce qui a conduit les élus à contracter ces financements, voici la prospective travaillée depuis Aout 2021.

5		Montant HT	Avancement				
	CHARMES SUR RHONE	455 000,00 €	Voté	21/07/21	25/02/22	SDE07 24/01/22	569
-	COLOMBIER LE CARDINAL	36 000,00 €	Voté	17/06/21	03/03/22	24/01/22	45
	COUCOURON	400 000,00 €	Voté	20/05/21	sans objet	14/06/21	500
1	LANAS	68 400,00 €	Voté	11/03/21	16/03/22	24/01/22	86
6	LAVEYRUNE	55 000,00 €	Voté	01/10/21	14/03/22	24/01/22	69
8	LAVILLEDIEU	285 000,00 €	Voté	06/07/21	22/03/22	24/01/22	356
7	MALARCE SUR LA THINES	12 000,00 €	Voté	20/07/21	15/03/22	24/01/22	15
3	MAYRES	70 000,00 €	Voté	24/09/21	24/04/22	24/01/22	88
1	MONTPEZAT SOUS BAUZON	180 390,00 €	Voté	19/03/21	sans objet	14/06/21	225
8	SAINT PRIEST	170 000,00 €	Voté	30/06/21	Saits Objet	24/01/22	213
3	SAINT ROMAIN DE LERPS	140 000,00 €	Voté	08/11/21		24/01/22	175
6	SOYONS	275 000,00 €	Voté	25/05/21	sans objet	14/06/21	344
4	ST CIRGUES EN MONTAGNE	214 000,00 €	Voté	17/03/21	sans objet	14/06/21	268
7	ST FORTUNAT SUR EYRIEUX	84 000,00 €	Voté	10/06/21	sans objet	24/01/22	105
4	ST MARCEL D'ARDECHE	160 000,00 €	Voté	12/04/21	sans objet	14/06/21	200
2	THUEYTS	170 000,00 €	Voté	22/04/21	sans objet	14/06/21	213
7	VERNOSC	300 000,00 €	Voté	13/09/21	28/02/22	24/01/22	375
	ALBA LA ROMAINE	200 000,00 €	en attente	13/09/21	20/02/22	24/01/22	3/3
	ALBOUSSIERE	99 800,00 €	en attente				
	ARRAS SUR RHONES	64 800,00 €	en attente				81
	BAIX	240 000,00 €	en attente				300
	BELSENTES	137 000,00 €	en attente			-	171
5	BROSSAINC	55 000,00 €					69
			en attente				615
	CRUAS	492 000,00 €	en attente				1200
	NAME OF TAXABLE PARTY O	960 000,00 €	en attente				
1	DAVEZIEUX	720 000,00 €	en attente				900
	GROSPIERRES	170 000,00 €	en attente				83
7	JOANNAS	66 000,00 €	en attente	25/03/22	25/03/22		200
	LABLACHERE	160 000,00 €	en attente				208
	LE BEAGE	166 000,00 €	en attente				
7	LES OLLIERES SUR EYRIEUX	255 000,00 €	en attente			_	319
	LES VANS	480 000,00 €	en attente				600
	LESPERON	82 000,00 €	en attente				103
	LUSSAS	150 000,00 €	en attente				188
)	MARCOLS LES EAUX	144 000,00 €	en attente				180
	PRADES	160 000,00 €	en attente				200
	ST ALBAN AURIOL	150 000,00 €	en attente				188
	ST FELICIEN	174 000,00 €	en attente				218
	ST MARTIN D ARDECHE	195 000,00 €	en attente				244
	ST PIERREVILLE	210 000,00 €	en attente				263
	ST PRIVAT	198 000,00 €	en attente				248
	ST ROMAIN D'AY	246 000,00 €	en attente				
	ST SAUVEUR DE MONTAGUT	500 000,00 €	en attente				625
	VALLON PONT D ARC	960 000,00 €	en attente				1200
	VALVIGNIER	78 000,00 €	en attente				98
	CHATEAUNEUF DE VERNOUX	41 200,00 €	à Voté	26/11/21	26/11/21		
	PRIVAS	1 450 000,00 €	à Voté				1813
	ROSIERES	200 000,00 €	à Voté	07/02/22	07/02/22	27/05/22	250
	RUOMS	340 000,00 €	à Voté	31/01/22	31/01/22	07/03/22	425
	ST LAURENT DU PAPE	315 600,00 €	à Voté	14/03/22	14/03/22		395
	ST MARTIN DE VALAMAS	240 000,00 €	à Voté	10/12/21	10/12/21	07/03/22	300
	ST REMEZE	90 000,00 €	à Voté	16/03/22	16/03/22		78
	ST SYNPHORIEN SOUS CHOMERAC	48 000,00 €	à Voté	09/03/22	09/03/22		60



Programme		Total	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CALCULFCTVA	0/40	5 535 022	5 535 022									
teveloppement informatique	@/ a	450 366	-	40 601	29 765	180 000	50 000	50 000	50 000	50 000		
DSP IRVE	Q./ .o	843 512		0	169 902	139 253	147 658	143 470	126 583	116 586	0	
Georeferencement des reseaux	@/ *J	1 769 835	•	394 964	365 771	600 000	350 000	150 000				
Matériel mobilier	@/ e	774 615		0	337 977	366 638	30 000	20 000	26 000			
PROGRAMME SD 2022-2023	@/ a	20 500 000				3 000 000	4 500 000	4 500 000	3 500 000	2 500 000	2 500 000	
Programme travaux EP 2020-2021	Q /	11 690 635	d	6 580 144	5 110 491	0	0	0	00			
Programme travaux EP 2022-2026	Q/ •	15 600 000				3 300 000	3 300 000	3 000 000	3 660 000	3 000 000		
orogramme travaux ER 2020-2026	Q/ •)	102 958 839	0	13 665 348	17 293 491	16 000 000	14 000 000	14 000 000	14 660 000	14 000 000		
subventions EP-CEE 2020-2026	0/0	8 334 936	4	1 613 267	1 221 669	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 660 000	1 000 000		
Total dépenses programme		168 457 760	5 535 022	22 203 424	24 529 126	25 085 891	23 377 658	22 863 470	21 696 583	20 666 586	2 500 000	
Total recettos programmo	Mar .	95 242 603		10 043 122	11 310 893	15 554 184	13 514 862	14 066 069	13 981 722	13 790 305	2 021 345	9
Coût annuel		73 215 157	5 535 022	12 160 302	13 218 233	9 531 707	9 862 795	8 797 401	7 714 861	6 876 281	478 655	-9



	1.0	étrospective	AND DESCRIPTION OF THE PERSON		rospective									
the telephone and the		2019	2020	2021	202202	2023/2	20242	20252	202682	2027	702S 2	2029	20302	203122
Dette en cours														
Capital Restant Dû (au 01/01)	-	1 671 725	1 372 936	3 883 363	3 077 232	2 260 965	1 434 195	822 593	316 906	0	0	0	0	
Remboursement en capital de la dette (hors 165)		298 788	489 573	806 131	816 267	826 770	611 602	505 686	315 906	0	0	0	0	
Intérêts de la dette en cours (art 66111)		69 703	63 346	57 648	40 426	22 900	0 315	3 585	915	0	0	0	0	
Dette de la prospective														
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	×	0	6	0	930 210	0	0	5 271 185	0	0	0	0	0	
Emprunts déjà souscrits	×	0	3 000 606	0	0	2 635 592	2 635 593	-5 271 105	0	0	0	0	0	
Prospective CRD (capital restant dů)	02	0	0	0	6	930 210	864 832	798 479	6 002 323	5 542 897	5 080 105	4613919	4 144 319	3 671 24
Remboursement en capital de la delte (hors 166)	15	0	0	0	0	65 378	65 352	67 341	459 427	462 792	466 186	469 509	473 063	476 54
Intérêts de la detfe de la prospective (art 66111)	18	0	0	0	0	13 860	12 886	11 697	42 521	39 156	35 762	32 339	28 885	25 40
Dette totale														
Capital Restant Dû cumulê au 01/01	Ø.	1 671 725	1 372 936	3 863 383	3 077 232	3 191 175	2 299 027	1 621 672	6 319 229	5 542 897	5 010 105	4 6 13 9 19	4 144 310	3 671 24
Capital Restant Dû cumulê au 31/12	12	1 372 936	3 883 363	3 077 232	3 191 175	2 299 027	1 621 072	6 3 19 229	5 542 897	5 080 105	4 613 919	4 144 310	3 671 247	3 194 70
Remboursement capital de la delle (chap 16 hors 16	58	299 788	489 573	806 131	816 267	892 148	677 954	573 027	776 333	462 792	466 186	469 609	473 063	476 54
Intérêts de la dette (art 66111)	B	69 703	63 346	57 648	40 426	36 760	21 201	15 482	43 436	39 156	35 762	32 339	28 685	25 40
Annultés	0	366 492	552 919	863 779	856 693	928 908	699 155	588 509	819.769	501 948	501948	501 948	501 948	50194
Caractéristiques de la dette														
Durée de la defie	-	0	0	6	13	13	13	13	13	13	13	13	13	1
Taux de l'emprunt	×	0%	0%	0 %	1,49 %	0,6 %	0.6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 9
Ratio de désendettement	Ge	0,3 ans	0,7 ans	0.5 ans	0.7 ans	0,6 ans	0.4 ans	1,9 ans	1,9 ans	2 ans	2,1 ans	2.4 ans	2,7 ans	3,5 an

Synthèse

Synthèse	De Date and De			ospective		_		
	Rétrospective 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fiscalité indirecte	7 9 15 5 5 4	7 738 684	8 208 768	7 700 000	7 700 000	7 700 000	7 700 000	7 700 000
Allows and the second s	1 174 609	1 270 784	1 652 587	1 912 000	1912 000	1 912 000	1 912 000	1 912 000
Detations	3 963 963	5 082 297	5 539 902	9 215 994	9215994	9 215 894	9 215 994	9 215 994
Autres recelles d'exploitation	13 054 145	14 091 765	15 401 237	18 827 994	15 827 994	18 827 994	18 827 994	18 827 994
otal des recettes réelles de fonctionnement	13 004 149	(4001100	No. of the last		300000			
Charges à caractère général (chap 011)	3 857 938	4 852 536	5 552 252	10 127 500	10 431 325	10 744 265	11 066 593	11 398 590
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1721 601	1728319	1 876 855	1 958 931	2 008 310	2 048 476	2 089 445	2 131 234
Autres charges de gestion courante (chap 65)	236 254	294 184	184 502	231 000	231 000	231 000	231 000	231 000
Intérêts de la delle (art 66111)	69 703	63 346	57 648	40 426	36 760	21 201	15 482	43 436
Autres dégenses de fonctionnement	1844344	1 893 643	1 868 169	2 096 500	2 122 010	2 142 530	2 153 061	2 093 602
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7729 839	8 832 028	9 639 426	14 464 357	14 829 405	15 187 472	15 555 581	15 897 863
pergne de gestion	5 3 9 4 0 0 9	5 323 683	6 890 659	4 404 063	4 035 349	3 661 723	3 287 895	2 973 587
Intérêts de la dette	69 703	63 346	57 648	49 426	36 760	21 201) 15 482	43 436
pargne brute	5 3 2 4 3 0 6	5 259 737	5 833 011	4 363 637	3 998 589	3 640 522	3 272 413	2 930 131
Remboursement capital de la delle (chap 15 hors 15	298 788	489 573	806 131	816 267	892 148	677 954	573 627	776 333
Epargne nette	5 0 2 5 5 1 8	4 770 164	5 026 880	3 547 370	3 106 441	2 962 568	2 699 386	2 153 791
	A.P. (8) - 50 T HS		U no Vite	300.00		1 368 069	1 281 722	1 090 305
FCTVA (art 10222)	253 792	907 985	1 138 243	981 648	1214862	CARL SOCIAL	1 201 722	1 000 30
Emprurits	0	3 000 008	0	930 210	2 635 592	2 635 593	0.0000000000000000000000000000000000000	20 731 23
Autres recettes	16 525 482	16 267 982	19 387 538	23 653 769	20 331 233	20 731 233	20 731 233	1100000000000
Total des recettes réelles d'investissement	16779274	20 175 947	20 525 781	25 565 628	24 181 688	24 732 896	22 012 955	21 821 53
	21 223 381	22 295 489	24 529 055	25 085 891	23 377 658	22 863 470	21 696 583	20 666 58
Sous-total dépenses d'équipement	51565	501 553	14 549	0	0	0	0	F 1
Autres investissements hors PPI	5088	489 573	806 131	816 267	892 148	677 954	573 027	776 33
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 16	298 788		2 132 213	2 500 802	2 500 802	2 500 802	2 500 802	2 500 89
Autres dépenses d'investissement	2 094 109	2 235 936	2132213	0	0	0		1000000
Capacité d'investissement résiduelle	0	0		28 402 960	26 770 608	26 042 226	24 770 412	23 943 72
Total des dépenses réelles d'investissement	23 667 842	25 522 551	27 481 948	40 AVE 20V	20 110 000	AVAILA SAV		
Fonds de roulement en début d'exercice	4 451 900	2 887 637	2 800 770	1 705 415	3 232 720	4 642 389	6 973 580	7 488 53
Résultat de l'exercice	-1 564 263	-86 867	-1094355	1 526 305	1 409 669	2 331 192	514 956	807 95



Point rajouté en séance, après approbation des membres du bureau :

OBJET: CONTRACTION LIGNE DE TRESORERIE CAISSE D'EPARGNE

La ligne de Trésorerie de la Caisse d'Epargne arrive à échéance mai prochain.

Compte tenu du montant des dépenses que le syndicat devra honorer avant cette échéance et le contexte économique, sans compter la volonté du Syndicat de contribuer au plan de relance par l'intermédiaire du lancement massif de travaux dans le cadre de la programmation exceptionnelle liée aux dégâts neige et des Schémas Directeurs à réaliser au titre de la compétence Eclairage Public, il s'en suit des décalages encore plus importants entre le paiement des situations et l'encaissement des participations communales, il apparait donc opportun de contracter une ligne de trésorerie permettant d'assurer le fonctionnement du syndicat et de générer un fonds de roulement adéquat.

Au vu de la proposition d'avril 2022 de la Caisse d'Epargne :

MONTANT DE L'OFFRE	3.5 MILLIONS
Durée du contrat	A compter du 04 mai 2022
Taux	ESTER + 0,45%
Frais de dossier	0.10% du montant, prélevés en une seule fois
Commission de non utilisation	0.10 %du montant no <i>n utilisé</i>

Il est proposé aux membres du Bureau de signer cette proposition permettant au SDE07 de mobiliser un montant de trésorerie couvrant le besoin de trésorerie du syndicat, entre les encaissements de subventions et participations.



5. Subventions FT et CEE

OBJET: SUBVENTION TELECOM PROGRAMME 2022/2

- Montant de l'enveloppe 2022 : **500 000,00 euros**

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide

L'attribution des subventions proposées aux collectivités concernées, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de :

Subvention FT: 5 163,00 euros

Reste à allouer: 368 702,00 euros

BUREAU DU JEUDI 28 AVRIL 2022

BP 2022 500 000,00 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	UBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
220016T	167 LES OLLIERES SUR EYRIEUX	Complément FT 19/0013 - Trvx Coord. ENF - Quartier RD120	10 325,00 €	5 163,00 €
		TOTAUX H.T.	10 325,00 €	5 163,00 €



OBJET: SUBVENTION « CEE » PROGRAMME 2022

Montant de l'enveloppe 2021 : 500 000,00 euros
 Subvention déjà allouée : 246 424,13 euros
 Reste à allouer : 253 575,87 euros

Le Président propose au bureau de statuer sur les demandes de subventions figurant dans le tableau ci-annexé, pour un montant de **5 175,40 euros**.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide

- L'attribution des subventions proposées aux collectivités concernées, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de **5 175,40 euros.**

Le montant restant à allouer sur l'enveloppe 2022 est de 248 400,47 euros.

BUREAU DU JEUDI 28 AVRIL 2022

BP 2022:500 000€

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	Montant Eligible HT	SUBVENTION
20-0003CEE	112 LABASTIDE SUR BESORGUES	Réhabilitation de 2 logements et de la salle des fêtes	5 308,80 €	2 654,40 €
21-0063CEE	141 LENTILLERES	Rénovation énergétique d'un logement communal	5 042,00 €	2 521,00 €
		TOTAUX H.T.	10 350,80 €	5 175,40 €



6- Attribution Marché travaux chaufferie bois Coucouron

Le Président rappelle que la commune de COUCOURON a confié au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur qui alimentera en chaleur le futur siège de la Communauté de Communes ainsi que la future maison de santé.

Le Président indique que conformément à la convention de mandat, le SDE07 a lancé une consultation visant à choisir les entreprises qui réaliseront ce chantier.

L'Avis d'Appel Public à la concurrence concernant ce marché a été publié sur la plateforme de dématérialisation https:/www.achatpublic.com en date du 2 mars 2022 et sur un journal d'annonces légale (Dauphiné Libéré) en date du 7 mars 2022.

Les offres étaient à rendre pour le 1^{er} avril 2022 à 12h.

Le Président informe le bureau syndical que 4 plis ont été transmis avant la date limite de réception via la plateforme de dématérialisation.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu au siège du SDE07 en date du 4 avril 2022 à 11h30.

Lot 1 « GROS ŒUVRE, VRD »

Soumissionnaire	Montant de l'offre HT	Ecart avec l'estimation	Note prix sur 40
Pli 2 – SARL MICHEL JAUFFRE (résultat vérifié)	72 190,00 €HT	-17,8%	33,89
Pli 4- SAS RRTP 48 (résultat vérifié)	62 628,30 €HT	-28,7 %	40,00

Lot 2 « CHAUFFERIE BOIS, RESEAU DE CHALEUR, PHOTOVOLTAIQUE »

Soumissionnaire	Montant de l'offre HT	Ecart avec l'estimation	Note prix sur 40
Pli 1 – LAFFONT ENERGIES (résultat vérifié)	108 886,65 €HT	-1 %	40,00
Pli 3- LARGIER TECHNOLOGIE (résultat vérifié)	119 182,71 €HT	+8,3%	36,22

Le Président informe le bureau syndical qu'une analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre CABINET COSTE. Le Président rappelle que les offres des candidats ont été notées sur 100 points en fonction de leur intérêt selon le critère « Prix des prestations » à 40 points, et « Valeur technique » à 60 points.

Le Président donne ensuite lecture de la notation et du classement des candidats qui peut se résumer comme suit :

Lot 1 « GROS ŒUVRE, VRD »

Prix des prestations

SARL MICHEL JAUFFRE, montant de 72 190 euros HT – note attribuée critère Prix des prestations 33.89 points SAS RRTP 48, montant de 62 628.30 euros HT – note attribuée critère Prix des prestations 40 points

Valeur technique

SARL MICHEL JAUFFRE, note attribuée critère Valeur Technique 38 points SAS RRTP 48, note attribuée critère Valeur Technique 60 points

Le classement final pour le lot 1 « GROS ŒUVRE, VRD » est le suivant :

1. SAS RRTP 48, Note finale attribuée 100 points



2. SARL MICHEL JAUFFRE, Note finale attribuée 71.89 points

Lot 2 « CHAUFFERIE BOIS, RESEAU DE CHALEUR, PHOTOVOLTAIQUE »

Prix des prestations

LAFFONT ENERGIES, montant de 108 886.65 euros HT – note attribuée critère Prix des prestations 40 points LARGIER TECHNOLOGIES, montant de 119 182.71 euros HT – note attribuée critère Prix des prestations 36.22 points

Valeur technique

LAFFONT ENERGIES, note attribuée critère Valeur Technique 57 points LARGIER TECHNOLOGIES, note attribuée critère Valeur Technique 57 points

Le classement final pour le lot 2 «CHAUFFERIE BOIS, RESEAU DE CHALEUR, PHOTOVOLTAIQUE » est le suivant :

- 1. LAFFONT ENERGIES, Note finale attribuée 97 points
- 2. LARGIER TECHNOLOGIES, Note finale attribuée 93.22 points

Le Président propose ainsi de retenir pour le lot 1 « GROS ŒUVRE, VRD », l'offre du candidat SAS RRTP 48 ayant obtenu la note de 100 pour un montant de 62 628.30 euros HT avec un écart de moins 28.7% par rapport à l'estimation du maître d'oeuvre.

Le Président propose ainsi de retenir pour le lot 2 « CHAUFFERIE BOIS, RESEAU DE CHALEUR, PHOTOVOLTAIQUE », l'offre du candidat LAFFONT ENERGIES ayant obtenu la note de 97 pour un montant de 108 886.65 euros HT avec un écart de moins 1% par rapport à l'estimation du maître d'oeuvre.

Le Président indique que la commune a donné son accord de principe sur ce choix par courriel du 12 avril 2022.



7- Attribution Marché chaufferie bois Mercuer

Le Président rappelle que la commune de MERCUER a confié au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la rénovation de sa chaufferie bois et de son réseau de chaleur qui alimente en chaleur des bâtiments communaux.

Le Président indique que conformément à la convention de mandat, le SDE07 a lancé une consultation visant à choisir les entreprises qui réaliseront ce chantier.

L'Avis d'Appel Public à la concurrence concernant ce marché a été publié sur la plateforme de dématérialisation https:/www.achatpublic.com en date du 9 mars 2022 et sur un journal d'annonces légale (Dauphiné Libéré) en date du 14 mars 2022.

Les offres étaient à rendre pour le 1^{er} avril 2022 à 12h.

Le Président informe le bureau syndical que 4 plis ont été transmis avant la date limite de réception via la plateforme de dématérialisation.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu au siège du SDE07 en date du 4 avril 2022 à 15h00.

Lot unique « CHAUFFAGE BOIS GRANULES »

- 1. IDEX ENERGIES, montant de 160 280.57 euros HT;
- 2. LAFFONT ENERGIES, montant de 136 275.55 euros HT;
- 3. CHAUSSABEL SARL, montant de 140 066.92 euros HT;
- 4. ESTEVE FRERES, montant de 145 088.34 euros HT;

Le Président indique que l'estimation de ce lot en phase APD était de 108 882 euros HT. L'ensemble des offres qui sont parvenus sont au-dessus de l'estimation entre 25.16% et 47.21%.

Le Président informe le bureau syndical qu'une analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre AVP INGENIERIE. Le Président rappelle que les offres des candidats ont été notées sur 100 points en fonction de leur intérêt selon le critère « Prix» à 60 points, et « Valeur technique » à 40 points.

Le Président donne ensuite lecture de la notation et du classement des candidats qui peut se résumer comme suit :

Lot unique « CHAUFFERIE BOIS GRANULES » / Analyse avant négociation

Prix des prestations

LAFFONT ENERGIES, montant de 136 275.55 euros HT – note attribuée critère Prix des prestations 60 points CHAUSSABEL, montant de 140 066.92 euros HT – note attribuée critère Prix des prestations 58.38 points ESTEVES FRERES, montant de 145 088.34 euros HT – note attribuée critère Prix des prestations 56.36 points IDEX ENERGIES, montant de 160 280.57 euros HT – note attribuée critère Prix des prestations 51.01 points

Valeur technique

LAFFONT ENERGIES, note attribuée critère Valeur Technique 40 points CHAUSSABEL, note attribuée critère Valeur Technique 40 points IDEX ENERGIES, note attribuée critère Valeur Technique 40 points ESTEVES FRERES, note attribuée critère Valeur Technique 30 points

Le classement avant négociation est le suivant :

- 1. LAFFONT ENERGIES, Note finale attribuée 100 points
- 2. CHAUSSABEL, Note finale attribuée 98.38 points
- 3. IDEX ENERGIES, Note finale attribuée 91.01 points
- 4. ESTEVES FRERES, Note finale attribuée 86.36 points



Compte tenu que l'ensemble des offres sont au-dessus de l'estimation, le Président indique que conformément au règlement de consultation, une négociation a été engagée avec les candidats suivants :

LAFFONT ENERGIES CHAUSSABEL IDEX ENERGIES

Au regard de la négociation engagée avec ces candidats, une analyse des offres finale a ainsi été réalisée par le maître d'œuvre avec les notations et le classement final suivant :

Lot unique « CHAUFFERIE BOIS GRANULES » / Analyse après négociation

Prix des prestations

LAFFONT ENERGIES, montant de 127 451.17 euros HT – note attribuée critère Prix des prestations 60 points CHAUSSABEL, montant de 139 647.63 euros HT – note attribuée critère Prix des prestations 54.76 points ESTEVES FRERES, montant de 145 088.34 euros HT – note attribuée critère Prix des prestations 52.71 points IDEX ENERGIES, montant de 158 154.77 euros HT – note attribuée critère Prix des prestations 48.35 points

Valeur technique

LAFFONT ENERGIES, note attribuée critère Valeur Technique 40 points CHAUSSABEL, note attribuée critère Valeur Technique 40 points IDEX ENERGIES, note attribuée critère Valeur Technique 40 points ESTEVES FRERES, note attribuée critère Valeur Technique 30 points

Le classement final après négociation est le suivant :

- 1. LAFFONT ENERGIES, Note finale attribuée 100 points
- 2. CHAUSSABEL, Note finale attribuée 94.76 points
- 3. IDEX ENERGIES, Note finale attribuée 88.35 points
- 4. ESTEVES FRERES, Note finale attribuée 82.71 points

Le Président propose ainsi de retenir pour le lot unique « CHAUFFERIE BOIS GRANULES », l'offre du candidat LAFFONT ENERGIES ayant obtenu la note de 100 point sur 100 pour un montant de 127 451.17 euros HT avec un écart de plus 17.05% par rapport à l'estimation du maître d'œuvre.

Le Président indique que la commune a donné son accord de principe sur ce choix par courriel du 25 avril 2022 avec signature et cachet de l'analyse des offres finale.



8- MOT photovoltaïque CDC Ardèche Sources et Volcans

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans (CDC ASV) souhaite poursuivre son engagement en faveur de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

A cet effet, le Président indique que la CDC ASV a demandé au SDE07 de réaliser une étude visant à poursuivre la solarisation déjà engagée sur la toiture du bâtiment SATEX situé à Prades.

Les résultats de la pré étude réalisé par les services du SDE07 ont montré qu'un tel projet était de nature à générer de la recette pour la CDC ASV et avait un impact dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. De plus un tel projet vise à produire localement une énergie renouvelable pour les besoins du patrimoine intercommunal.

Le Président indique que suite à la parution de l'arrêté tarifaire S21 et des possibilités de la toiture, la puissance de ce générateur photovoltaïque pourrait être selon le devis de l'entreprise ID SOLAIRE de 193.6KWc au lieu de 150KWc comme envisagé initialement dans l'étude. Afin de pouvoir bénéficier d'un tarif d'achat le plus haut possible, le Président indique que la CDC ASV a demandé au SDE07 de procéder à la demande de raccordement auprès du gestionnaire public de distribution de l'électricité pour une puissance d'injection de 180KVA. Le tarif d'achat qui devrait ainsi être pris en compte est de 9.8 centimes d'euros HT par KWh pour 1100 heures de fonctionnement et de 4 centimes au-delà des 1100 heures.

Le président précise que ce générateur viserait à produire annuellement 219 MWh d'électricité soit l'équivalent des besoins de 87 logements hors chauffage et eau chaude sanitaire et aurait un impact de réduction des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine de la CDC ASV de près de 19.5 tonnes.

Pour mener à bien ce projet photovoltaïque, le Président indique que les élus de la CDC ASV ont souhaité s'appuyer sur l'aide technique du SDE07. A cet effet, la CDC ASV devrait délibérer prochainement pour confier au SDE07 un mandat d'ouvrage en application des dispositions de l'article L2422-5 du Code de la commande publique, créé par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est de 234 822 euros HT, comprenant le coût de l'installation photovoltaïque, les frais de raccordement au réseau public, un monitoring pour le suivi de la production, une maintenance de 2 ans, des frais d'ingénierie, des travaux préalables de tranchée, une part d'imprévus de 5% du coût de l'installation et la rémunération du SDE07 mandataire soit 6 839 euros HT (3% du montant de l'opération).

Le Président indique qu'une subvention de l'ETAT dans le cadre de la DSIL avait été accordée à la CDC ASV mais que celle-ci ne pourra pas être mobilisée en intégralité compte tenu de la nouvelle législation suite à la parution de l'arrêté tarifaire S21. Il apparait toutefois que les frais annexes comme les travaux d'étanchéité réalisés par la CDC ASV notamment pourraient être éligibles.

Le Président indique que les recettes générées par cette 3^{ème} installation photovoltaïques sur le SATEX sont estimées à 21 112euros HT, soit un temps de retour sur investissement de 14 ans (hors emprunt).

Le Président propose d'accepter l'application de la convention de mandat annexée à la présente délibération qui présente notamment les caractéristiques précises de l'intervention du Syndicat.



9- Avenant n°1 MOT Photovoltaïque St Apollinaire de Rias

Le Président rappelle au bureau syndical le projet photovoltaïque de la commune de St Apollinaire de Rias qui vise à installer 2 générateurs sur la commune afin de produire les besoins en électricité du patrimoine communal.

Pour réaliser ce projet, la commune a confié au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage. Une convention a été signée entre la commune et le SDE07 en date du 21 juin 2021 pour un montant d'opération, mandat SDE07 compris, à 65 317 euros HT.

Dans le cadre de sa mission de mandataire, le SDE07 a fait réaliser par un bureau d'études structures une étude de solidité des charpentes. Le bureau VERITAS a ainsi rendu son rapport indiquant que la charpente de la salle communale ne pouvait pas recevoir de surcharges, même en réduisant le poids actuel avec la mise en place d'un bac acier. Concernant le Temple, le bureau structure a indiqué qu'il était nécessaire d'enlever les tuiles et de poser au préalable un bac acier plus léger.

Le Président précise que le SDE07 a lancé une consultation des entreprises mais que la procédure a été déclarée infructueuse car aucun candidat n'a transmis d'offre avant la date limite de réception des plis. Une procédure de négociation a été engagée avec l'entreprise METEOR basée à Yssingeaux (43) qui avait transmis une note indiquant qu'elle pouvait réfléchir à une solution technique qui répondent aux besoins et évite d'équiper la salle communale de modules photovoltaïques.

Le Président informe le bureau syndical que l'entreprise METEOR a transmis une offre en date du 18 mars 2022 pour un montant total de 75 168 euros HT comprenant une installation sur ombrière à installer sur le parking de la mairie pour 40 791 euros HT et une installation sur bac acier sur le temple pour 34 377 euros HT. Le total de la puissance qui serait installé serait de 24.6 KWc avec une production annuelle de 31 852 KWh représentant 107% des besoins en électricité du patrimoine communal.

Le Président informe le bureau syndical que la commune bénéficie d'importantes subventions pour ce projet – 24 782 euros de l'ETAT/DSIL, 10 000 euros du Département/Fonds de concours et 10 000 euros de la CAPCA/Fonds de solidarité.

Le Président indique au conseil qu'un avenant doit être passé avec la commune, portant l'opération à 81 546 euros.

Le reste à charge de la commune après les subventions sera de 36 764 euros HT, soit un temps de retour sur investissement brute de 10 ans (sans les charges de fonctionnement, emprunt) compte tenu des recettes annuelles de la vente de l'électricité qui s'élèveront à 3 962 euros HT selon les simulations.